



Le Courrier du **S.I.A.E.S.** n° 106

Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 34 89 28 📠 06 80 13 44 28

✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr 🌐 https://www.siaes.com

Dépôt légal 15 octobre 2025 ISSN 1291-343X Trimestriel Prix 1,50 € 28^{ème} année Publication n° 223



Syndicat Indépendant
national
de l'Enseignement
du Second degré

Plus qu'un remaniement, c'est un sursaut qu'il faut pour les professeurs !

EDITORIAL

En ces temps d'instabilité gouvernementale et de crise politique et institutionnelle majeure, quand des ministres fantômes se succèdent à un rythme effréné au ministère de l'Éducation nationale, quand certains avouent sans honte ne rien connaître au sujet et aux dossiers dont ils vont avoir la responsabilité, quand plus personne parmi les dirigeants du pays ne semble accorder d'intérêt à la situation de la Nation et aux préoccupations des citoyens, il apparaît illusoire d'espérer une revalorisation du traitement des fonctionnaires, une revalorisation matérielle et morale des professeurs, des remèdes au naufrage de l'École Républicaine, à la chute régulière du niveau des élèves français et au climat de violence et d'insécurité qui s'est développé au sein et aux abords des établissements scolaires.

Peut-on encore espérer voire attendre quelque chose de positif de la part d'une certaine classe politique qui pratique l'entre-soi, qui est totalement déconnectée du Peuple, qui a dramatiquement aggravé le déficit de l'État en une décennie tout en dégradant considérablement les conditions de vie des citoyens (accès à l'instruction, accès aux soins, insécurité, baisse du niveau de vie, déclassement) et qui méprise profondément la démocratie ?

Il y a pourtant une impérieuse nécessité de mettre un terme au déclassement social des fonctionnaires en général et des professeurs en particulier - puisqu'ils ne perçoivent que très peu d'indemnités et de primes, contrairement aux autres agents de catégorie A - en augmentant fortement la valeur du point d'indice. Mettre un terme au déclassement social des professeurs ne serait pas suffisant. Ils doivent être rétablis dans la position sociale qui était la leur il y a une quarantaine d'années.

Les fonctionnaires et notamment les professeurs n'ont que trop servi de variable d'ajustement aux gouvernements successifs : maintien de la valeur du point d'indice de 2010 à 2025 à l'exception de trois dérisoires augmentations ; augmentation de 2,71 % du taux de retenue pour pension civile entre 2012 et 2020 ; augmentation considérable du nombre d'annuités pour bénéficier d'une pension civile à taux plein (loi Touraine de 2016) etc.

Contrairement à l'idée entretenue par des démagogues, le budget de l'État n'est pas une corne d'abondance.

Alors que les conditions de travail des professeurs et d'apprentissage des élèves sont parfois indignes et que l'on assiste à une paupérisation des professeurs, l'Éducation nationale représente le premier poste budgétaire.

Comment trouver les fonds nécessaires à cette revalorisation quand le pays est au bord du gouffre et quasiment en situation de faillite ? Selon la sensibilité politique, la réponse diffère. Les uns veulent accroître les recettes de l'État en augmentant la fiscalité. Les autres préconisent de diminuer les dépenses de l'État en réduisant certains postes budgétaires ou en supprimant certaines dépenses. Il n'appartient pas au syndicat indépendant de prendre position dans ce débat politique. Chaque adhérent est libre d'avoir sa propre opinion sur ce sujet. Il serait toutefois irresponsable de creuser davantage le déficit et de poursuivre la spirale de l'endettement.

Le **SIAES - SIES** rappelle que les professeurs subissent, comme une partie de la population, un matraquage fiscal de plus en plus difficilement supportable en période d'inflation, vécu comme particulièrement injuste quand ils ne peuvent plus - à l'instar de l'ensemble des citoyens - bénéficier de services publics de qualité et qui atteint ses limites quand la part de la population soumise à l'impôt sur le revenu se réduit au fil des ans. Le **SIAES - SIES** considère qu'augmenter leur taux d'imposition sur le revenu, refiscaliser les heures supplémentaires (HSA et HSE) et la part fonctionnelle de l'ISOE, augmenter leur temps de travail ou leur durée de travail (jours de travail supplémentaires, modification du calendrier scolaire, report de l'âge légal de départ en retraite), sont des solutions inacceptables.

Le casernement de fait des professeurs dénoncé et combattu par le **SIAES - SIES** se généralise (emplois du temps à trous). Les professeurs font face à l'autoritarisme de certains personnels de direction ou aux humiliations de certains inspecteurs pédagogiques qui réservent leur bienveillance pour les élèves et tiennent des propos blessants, aux conséquences psychologiques dévastatrices, aux professeurs qui ne se soumettent pas à la mode pédagogue du moment. Une actualité chasse l'autre. Les agressions dont font l'objet les personnels de l'Éducation nationale et les élèves sont désormais quotidiennes et ne font plus l'objet d'un traitement médiatique à la hauteur de la gravité de l'événement. Les médias, comme une partie de notre société, se sont accoutumés aux violences, aux meurtres, aux assassinats au sein des établissements scolaires encore plus rapidement qu'ils ne l'avaient fait pour les actes ou tentatives d'actes terroristes et pour les agressions violentes et gratuites quotidiennes de centaines de citoyens.

Pendant ce temps, des syndicats ultra politisés privilégient des sujets sans lien avec l'École et la défense des statuts des professeurs, importent au sein de l'Éducation nationale des conflits et des thématiques qui n'ont pas leur place dans des établissements scolaires qui devraient demeurer des sanctuaires. Le **SIAES - SIES** est exclusivement préoccupé par la défense des intérêts matériels et moraux des professeurs et des autres agents. Depuis sa création en 1998, il poursuit le même cap, avec détermination et combativité, souvent seul contre tous.

Renforcez le syndicat indépendant en adhérant. Il a besoin de votre participation et de votre aide pour faire entendre plus fort encore sa voix devenue hétérodoxe, pour continuer à œuvrer à la défense des professeurs désormais relégués au second plan dans la « communauté éducative » voulue par les pédagogistes, les ministres successifs et nos concurrents syndicaux.

Jean-Baptiste VERNEUIL - Secrétaire Général du SIAES - SIES

La commission éducative : un outil institutionnel sous-estimé pour répondre au laxisme ?

Dans de nombreux établissements, les professeurs se heurtent à une difficulté récurrente : l'inaction ou la frilosité de certains chefs d'établissement lorsqu'il s'agit de convoquer le conseil de discipline. Trop souvent, le discours officiel privilégie la « médiation », l'« apaisement » ou la « prévention », mais dans les faits, cela se traduit par une absence de réponse claire et institutionnelle face à des comportements graves ou répétés.

Or, il existe un levier réglementaire souvent sous-estimé : **la commission éducative**. Contrairement au conseil de discipline, qui ne peut être convoqué qu'à l'initiative du chef d'établissement, la saisine de la commission éducative dispose d'une marge de manœuvre plus importante car **c'est le conseil d'administration** qui en arrête la composition et en fixe les modalités de fonctionnement dans le règlement intérieur. Les textes sont explicites :

➤ Article R511-19-1 du Code de l'Éducation : « Cette commission, qui est présidée par le chef d'établissement ou son représentant, comprend notamment des personnels de l'établissement, dont au moins un professeur, et au moins un parent d'élève. Sa composition est arrêtée par le conseil d'administration et inscrite dans le règlement intérieur de l'établissement qui fixe les modalités de son fonctionnement. »

➤ Eduscol précise : « La commission éducative est obligatoirement constituée dans chaque établissement. Elle est réunie en tant que de besoin selon les modalités prévues par le conseil d'administration de l'établissement scolaire. Une très large marge d'appréciation est laissée à l'établissement pour éventuellement élargir sa composition et ses missions. »

Autrement dit : **c'est bien le conseil d'administration qui fixe les règles du jeu**. Il est donc possible - et souhaitable - d'inscrire dans le règlement intérieur de l'établissement des déclencheurs précis de réunion de la commission éducative.

Par exemple :

- Un nombre élevé de rapports / observations concernant le même élève dans un laps de temps donné ;
- La répétition d'incidents perturbant le climat de la classe ou de l'établissement ;
- La non-exécution des sanctions ou mesures éducatives précédemment décidées.

Une telle inscription permet d'automatiser la convocation de la commission éducative dans certains cas, sans dépendre uniquement du bon vouloir du chef d'établissement. Pour rappel, la commission éducative « a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement ou qui ne répond pas à ses obligations scolaires. Elle doit favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée [...]. Elle est également consultée lorsque surviennent des incidents graves ou récurrents. » Si elle n'a pas pour vocation de prononcer des sanctions, elle garantit ainsi un **suivi collectif et une prise en compte institutionnelle de certains comportements problématiques**. Elle peut déboucher - si la situation le nécessite - sur **la demande formelle d'un conseil de discipline**.

La commission éducative ne remplace donc pas le conseil de discipline, mais elle constitue un **premier palier d'action institutionnel** permettant de sortir de l'impuissance. C'est une manière de lutter contre le laxisme ambiant et de replacer le règlement intérieur et le conseil d'administration au cœur de la vie de l'établissement.

Le SIAES - SIES vous encourage donc à :

- Relire le règlement intérieur de l'établissement pour identifier les marges laissées à la commission éducative ;
- Proposer en conseil pédagogique ou en CA l'inscription de déclencheurs précis pour la commission éducative ;
- Exiger un suivi systématique des mesures décidées en commission éducative.

Le règlement intérieur reste encore trop souvent un texte purement décoratif et voté machinalement en début d'année scolaire, alors qu'il peut être un instrument d'action efficace.

Nathan GUERRIER - Professeur certifié - Conseiller technique du SIAES

Missions complémentaires et part fonctionnelle de l'ISOE : nouvel assouplissement.

Le décret n° 2025-926 du 8 septembre 2025 modifiant les décrets relatifs à l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) ainsi que le code de l'éducation assouplit les conditions d'accomplissement des missions complémentaires (« pacte ») ouvrant droit à la perception d'une part fonctionnelle de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE).

➤ Désormais, si la totalité du volume horaire des missions pour lesquelles le professeur s'était engagé n'a pas été effectuée et que le redéploiement (cf. ci-dessous) n'a pas été possible, **le chef d'établissement peut reporter la date limite de réalisation de l'exécution des missions jusqu'au 31 octobre de l'année scolaire suivante**, dans la mesure où le professeur ne change pas d'établissement à la rentrée. Ce report est possible **sous réserve que le professeur ait exécuté la moitié des missions pour lesquelles il s'est engagé**.

Rappel au sujet du redéploiement : lorsque la totalité du volume horaire correspondant à une des missions d'enseignement ou à caractère pédagogique assurées en présence d'élèves ne peut être effectuée, le chef d'établissement doit proposer un redéploiement du volume horaire restant à assurer vers une autre de ces missions. Un professeur ayant accepté un pacte « remplacement de courte durée » peut donc se voir proposer d'intervenir dans le dispositif « devoirs faits », dans le dispositif « stage de réussite » et « école ouverte » ou dans le cadre de la découverte des métiers au bénéfice des collégiens, afin de compléter le volume horaire qu'il s'est engagé à réaliser.

➤ Depuis le 1^{er} septembre 2024, il est possible pour les professeurs appartenant à un corps du second degré de s'engager dans une première mission complémentaire de « remplacement de courte durée » dont le volume horaire correspond à la moitié de cette mission (9 heures) sans assurer d'autre mission complémentaire et de percevoir une demi-part fonctionnelle de l'ISOE (1/2 « pacte » = 625 euros).

A compter de la rentrée scolaire 2025, la possibilité de percevoir une demi-part fonctionnelle de l'ISOE sans assurer d'autre mission complémentaire est étendue à deux autres missions complémentaires : intervention dans les dispositifs « devoirs faits » (12 heures) et « stages de réussite » (12 heures).

Jean-Baptiste VERNEUIL - Secrétaire Général du SIAES - SIES

Rapport au savoir et recours à l'IA.

Il semblerait que le savoir, autrefois révérendé et recherché comme un bien des plus précieux, comparable à la foi ou à l'amour le plus sublime, soit devenu une denrée consommable et périssable, soumise aux règles algorithmiques de l'IA ou AI, la prétendue « intelligence » artificielle.

Chez l'humain, le savoir est le fruit de l'apprentissage, de l'expérience et de la réflexion, opération mystérieuse et complexe qui est la source d'une créativité presque infinie. Les connaissances acquises, parfois mémorisées et parfois conservées sur les supports les plus pérennes possibles, sont le résultat d'une observation vigilante et sans cesse répétée de la réalité mais aussi de tout ce que peuvent produire l'imaginaire et la pensée humaine.

Le raisonnement développé au cours de l'éducation et de l'instruction permet aux humains de s'adapter à toutes les circonstances, jusqu'aux plus incongrues ou improbables, de s'affranchir des règles qu'ils ont eux-mêmes imposées, de les transgresser quand il le faut pour en inventer de nouvelles mieux adaptées au temps et aux circonstances. Le savoir est donc en perpétuelle évolution, en perpétuel changement pour manifester la métamorphose sans fin de l'esprit humain et de ses réalisations, de sa réalité.

Le progrès des savoirs repose donc sur une activité incessante et complexe qui mêle l'intellect et la réalité concrète du monde, la science et la technique, la théorie et la pratique dans un souci constant de perfectionnement et de performance. Pour cela, on invente de nouveaux outils, des machines, des procédures et des procédés de calcul, de nomenclature, d'action, de fabrication de plus en plus rapides et efficaces parce qu'ils ne sont consacrés qu'à une seule tâche pour laquelle ils sont conçus à l'exclusivité de tout autre, contrairement à l'esprit et au corps humains qui sont aptes à de multiples tâches et peuvent épuiser une énergie qui est limitée dans le temps et l'espace. Dès l'Antiquité, des machines puisent dans les rivières et versent dans les champs l'eau qui fertilise et nourrit la terre, comme ce que l'on appelle encore la « roue d'Archimède », des outils permettent de tailler la pierre la plus dure ou creusent la terre le plus profondément possible, le gnomon permet aux arpenteurs et aux physiciens de calculer la position du soleil et une servante mécanique peut verser la bonne quantité d'eau et de vin dans la coupe qu'on lui tend.

L'idée d'aider non seulement physiquement mais aussi intellectuellement les efforts humains naît avec la civilisation elle-même et, par exemple, les machines à calculer voient le jour dès que l'humanité peut parler et écrire, c'est-à-dire tracer des encoches sur un os de babouin, et elles ne cessent de se perfectionner, comme on le voit avec la fameuse « pascaline », conçue en 1642 par le philosophe et physicien Blaise Pascal, qui annonce nos modernes calculateurs, computers et ordinateurs capables de calculer plus vite et de façon plus complexe que celui qui les a inventés.

Les IA ou AI d'aujourd'hui descendent en droite ligne de ces machines qui ont fait germer, au XX^{ème} siècle, l'idée d'une « intelligence artificielle » qui serait capable de se substituer à l'intelligence humaine comme les excavatrices suppléent les forces humaines quand il faut creuser profondément dans une montagne. De nombreux romans et films de science-fiction imaginent alors une société où les androïdes³ ou robots³, descendants des automates de Hiéron d'Alexandrie¹ ou de Vaucanson², les « humanoïdes³ » voire les « anthropoïdes³ » qui ne sont que des apparences humaines, finissent par penser et éprouver des sentiments et des émotions comme ceux à la ressemblance desquels ils ont été imaginés et construits, à l'image de Pandore ou de Galatée, la créature de Pygmalion. Le mythe de l'IA générale est né sans que rien en lui corresponde à une quelconque réalité car rien n'est moins intelligent que l'IA et, tout au plus, pouvons-nous parler d'intelligence augmentée, comme le suggère Luc JULIA⁴ et comme on parle du corps augmenté grâce à des outils et des machines qui compensent les déficiences physiques, plus dans les romans et les films que dans notre réalité qui peine encore à surmonter tous les handicaps repoussés par les partisans du transhumanisme.

Fruit de la réflexion de savants réunis à Dartmouth College, université privée de Hanover dans le New Hampshire au nord-est des États-Unis, le terme imaginé par John McCarthy⁵ utilise le mot « intelligence » dans son sens anglo-saxon d'« information », comme on le voit dans les termes FBI, Federal Bureau of Information ou CIA, Central Intelligence Agency et non comme « smartness », « understanding » ou « cleverness » qui désignent l'intelligence telle que nous la concevons. Dans ces termes anglo-saxons, il est question de rassembler des « data » ou données, des informations collectées et organisées, classées grâce à des algorithmes⁶ élaborés pour des besoins spécifiques d'utilisation des données.

Après une évolution qui commence donc il y a fort longtemps, cette prétendue intelligence, qui n'est pas l'intelligence humaine ou même animale puisqu'elle est spécialisée à outrance et inadaptable, contrairement à d'autres outils, à autre chose que ce pour quoi elle est conçue, tire ses qualités essentielles de l'artifice qui lui donne une sorte d'existence, c'est-à-dire de l'art et de la technique issus de la science développée par l'esprit ou l'intelligence humaine. Elle est donc bien, comme toutes les machines et les outils inventés par l'homme, un artifice ou un artefact qui utilise des matériaux, une mécanique et de l'énergie pour stocker et chercher les informations qu'on lui confie et qui, aujourd'hui, grâce à un « prompt », une instruction et des données fournies au système par un décideur humain, texte parfois complexe qui lui donne les ordres nécessaires pour générer une réponse, que ce soit une image mobile ou immobile, du son ou du texte issus des données consultables sur internet ou dans des banques de données accessibles en ligne, accède à cette masse de données ou data stockées sur internet pour les réorganiser et constituer un texte ou tout autre document. L'IA est donc un outil intéressant pour le chercheur ou le professionnel puisque, grâce aux « transformers⁷ » elle est devenue « générative » avec l'aide également des CPU, Central Processus Unit et des GPU ou Graphic Processus Unit qui permettent l'élaboration de « model fondation » qui rendent possible l'anticipation des éléments d'une phrase, par exemple.

Cependant, ces IA génératives et non créatives restent des machines limitées et coûteuses qui ne doivent leur célébrité actuelle qu'à un engouement provoqué en grande partie par les media⁸ et la récente facilité d'accès dont elles bénéficient grâce aux progrès techniques réalisés ces trois dernières années. En effet, elles sont gourmandes en données, en énergie, en eau et en puissance de calcul et restent peu fiables : leur objectif de fonctionnement se réduit à répondre à la demande qui leur est faite sans aucune prise en compte de la vérité ou de la réalité, sans souci de véritable cohérence avec le sujet posé ; Le manque de pertinence d'un grand nombre de réponses est dû à l'absence de raisonnement de la machine et à la façon souvent inadéquate dont est posée la question qu'on lui soumet, ce qui est normal puisque, la plupart du temps, on ne connaît pas l'algorithme imposé à la machine.

Il faut être bien conscient que l'IA générative se contente de proposer une chaîne de mots et de formulations qui découle de la demande, du prompt, sans chercher à écrire ce que les humains éduqués et instruits appellent un texte, un ensemble de mots et de formulations induits par une pensée construite dans un environnement donné et dans un but précis : les productions de l'IA sont impersonnelles et impossibles à situer dans un temps humain, dans une perspective réflexive et historique, elles ne peuvent être conditionnées par la volonté précise de toucher un public précis et de provoquer une pensée, une émotion et une réflexion précises : les textes produits par l'IA ne peuvent donc pas être lus comme les textes écrits par un humain, ils ne peuvent être analysés et critiqués par rapport aux circonstances de l'écriture comme le sont les textes littéraires, journalistiques ou scientifiques produits par l'Homme car ils ne sont que des compilations, plus ou moins adroites, de propos déjà tenus et conservés artificiellement pour être réassemblés de façon circonstancielle⁹.

Ainsi, les IA généralistes les plus connues du grand public, ChatGPT, Gemini, Mistral, Photogram ou Copilot manquent le plus souvent de pertinence et ne sont, en aucun cas, des substituts de l'homme dans ses tâches les plus créatives : seul, il crée quelque chose à partir de presque rien puisque, de toute façon, c'est lui qui rédige le logarithme et le prompt, qui établit les paramètres de fonctionnement de la machine et, seul, il peut détourner éventuellement l'outil de sa destination première, casser les règles pour en faire un outil à sa convenance.

Aucune machine ne peut innover et produire quelque chose qui n'existait pas auparavant : l'IA utilise les données mises à sa disposition et en fait une sorte de moyenne pour répondre sans hésitation ni doute à la question posée et cette réponse peut varier en fonction de la quantité et surtout de la qualité des données mises à la disposition de la machine qui changent en permanence. Pour obtenir un résultat fiable, au-delà de la vérification humaine de la fiabilité des données qui est de plus en plus aléatoire à cause de leur nombre et de la diversité de leurs provenances, il faudrait combiner les trois ou quatre meilleures machines du marché pour opérer une espèce de « super-moyenne » qui, cependant, ne pourra jamais garantir un résultat cohérent et honnête à 100%, c'est-à-dire conforme à la déontologie du chercheur ou de l'étudiant, par exemple.

L'IA est donc un outil beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît si l'on se fie à ce qu'on lit dans les media⁸, à ce qui est proposé par ceux qui y voient une révolution quand il n'y a qu'une évolution rapide, certes, mais loin de la perfection d'autres outils issus de la science ces dernières décennies. Il est assez facile, pour les personnes cultivées et averties, de détecter son utilisation par les novices que sont les élèves et les étudiants : il suffit d'être attentif aux failles et aux défauts induits par le fonctionnement de la machine, notamment une apparente perfection de l'expression ou une apparente connaissance subtile d'un sujet apparemment ardu qui sont contredites par l'incohérence et, parfois, l'absurdité d'un propos qui ne correspond pas au sujet donné.

Pour s'emparer de cet outil ou de cette machine comme le proposent les instances les plus hautes de l'Éducation nationale, les professeurs vont certainement, pour quelque temps encore, devoir en découvrir et en gérer les origines, les paramètres et les différents fonctionnements afin d'en régler les usages pour eux-mêmes et leurs élèves. C'est un exercice dont ils ont l'habitude depuis longtemps et surtout depuis que l'usage du numérique est devenu une obligation, depuis que d'autres outils et d'autres machines prétendument révolutionnaires ont fait irruption dans leurs pratiques didactiques et pédagogiques.

Anne-Marie CHAZAL - Professeur certifié de lettres classiques - Conseillère technique du SIAES

¹ Héron d'Alexandrie est un ingénieur, mécanicien et mathématicien grec du I^{er} siècle apr. J.-C. célèbre pour avoir conçu plusieurs automates qu'on peut voir au musée Kotsanas à Athènes : <https://kotsanasmuseum.com/>

² Jacques Vaucanson ou Jacques de Vaucanson (1709-1782) est un inventeur et mécanicien français célèbre pour ses automates dont le flûteur de Vaucanson et le canard de Vaucanson.

³ *Androïde, anthropoïde et humanoïde* : le suffixe -ide renvoie à ce qu'on voit, à la forme d'une chose sans préjuger de sa réalité effective. Le terme « robot » vient du tchèque « *robota* » qui désigne une corvée ou un travail pénible et est mentionné pour la première fois dans une pièce de Karel TCHAPEK (1890-1938), *R.U.R.*, 1920.

⁴ Luc JULIA (1966) est un ingénieur et informaticien franco-américain inventeur de SIRI, ancien vice-président de Samsung et directeur scientifique chez Renault, auteur de *L'intelligence artificielle n'existe pas*, 2019.

⁵ John McCARTHY (1927-2011), prix Turing 1971 est un des inventeurs du terme « *intelligence artificielle* ».

⁶ Un algorithme, de l'espagnol *alguarismo* du nom du mathématicien arabe Muhammad Ibn Musa surnommé Al Huwarizmi (IX^{ème} siècle) est une suite d'étapes programmées permettant d'obtenir un résultat à partir d'éléments imposés, comme une recette de cuisine, par exemple.

⁷ Un « *transformer* » est un réseau de liens qui « apprend » le contexte en traquant les relations séquentielles des données comme les relations grammaticales entre les mots d'une même phrase.

⁸ media : substantif latin au pluriel neutre, du singulier "medium".

⁹ Cf. l'ouvrage de François RASTIER, *L'IA m'a tué. Comprendre un monde post-humain*, 2025 dont je recommande la lecture à tous les professeurs.

Pouvons-nous encore faire confiance ?

« Surtout dans l'ordre humain lui-même, où la confiance fait partie des faits, je compte très mal si je ne compte point ma propre confiance. » (1)

La confiance (du grec *pistis* qui signifie : la foi mise en l'autre) trouve sa racine latine dans *confidentia*, qui a d'abord le sens de « confiance », c'est-à-dire de la *fiance* placée en l'autre. Autrefois, jusqu'au XVII^e siècle, le mot « confiance » doublait celui de « confidence » et désignait « le fait de croire avec assurance, de se fier à quelqu'un ou à quelque chose. » On précise dans le *Dictionnaire historique de la langue française* que, relativement au terme de « foi » (*fides* en latin : confiance, loyauté, promesse, parole donnée), celui de « confiance » est « laïc et psychologique » (2).

Il est évident qu'il y a de la foi dans la confiance ; il y est même question de bonne foi (*bona fides*). « La confiance est un degré de la foi », écrit le philosophe Alain dans ses *Définitions*, mais elle est « sans réflexion sur la foi. C'est l'effet d'un sentiment paisible et amical, et d'une disposition à juger favorablement » de l'autre (3). La confiance supporte cependant des degrés. Elle se donne de prime abord dans « un élan immotivé qui trouve ses raisons après coup pour se justifier » et, partant, « pour continuer à croire » en la bonne foi de l'autre (4).

On a ou on n'a pas confiance. On la donne ou on ne la donne pas. Il y a du don dans la confiance. Il est inutile de vouloir la forcer. Elle précède et s'oppose à la défiance, ou à la méfiance, qui témoigne précisément de sa défection, de son défaut, de sa perte, de son absence. La personne qui se défie est dépitée, dans la crainte, dans l'excès de doute, dans la suspicion, dans le soupçon permanent. Elle regrette d'avoir accordé sa confiance et d'avoir fait crédit, sans examen préalable, à celle qui l'a reçue et qui l'a déçue. Toutefois, il faut le noter : la méfiance, qui peut succéder à la confiance, ne peut lui ravir la primauté : au début est donc la confiance, inéluctablement ! (5)

En réalité, nous pouvons constater qu'au quotidien « nous séjournons » dans la confiance. De l'enfant à l'adulte, pas un seul d'entre nous ne peut *de facto* s'en passer. C'est un état de fait humain et social (6). Nous faisons confiance aux choses, aux autres, aux autorités, aux institutions. Nous avons un rapport de confiance au sol sur lequel nous marchons ; de même nous avons confiance dans les autres usagers de la route lorsque nous nous déplaçons en voiture ; et c'est encore par la confiance que nous engageons notre relation avec les autorités et les institutions, en espérant qu'elles remplissent justement leur « mission de confiance » (7).

Toutes nos relations ordinaires, toutes nos actions, sont sans exception tissées de cette « fibre invisible » qu'est la confiance (8). Mais cette « fibre » est tellement « invisible » que nous avons tendance à l'oublier très souvent et à ne pas y penser même, au point de la négliger. Pourtant, comme le précise le philosophe suisse Marc Hunyadi, la confiance est notre premier rapport au monde, au sens où ce rapport est primordial, fondamental, matriciel pour notre humanisation et notre socialisation : « toute action -toute- baigne dans un réseau de confiance, quand bien même elle peut à l'occasion être déçue. » Nous ne pouvons tout simplement pas en faire l'économie, même lorsque nous sommes pris dans les mailles de la triste défiance. A supposer qu'il puisse exister, « l'état permanent de méfiance de tous contre tous et de chacun contre chacun est un état littéralement invivable. » (9)

Si, à l'occasion, la confiance peut être déçue, précisons tout de même que le spectre de la défiance suit la confiance comme son ombre. D'où, bien sûr, la crainte d'être trompé et trahi. La confiance est, en elle-même, hantée par la possibilité de sa défection et la catastrophe de son néant. C'est la raison pour laquelle elle recherche aussi une assurance, une garantie, une caution, un gage manifeste, pour continuer à s'engager, à durer, à agir avec autrui. Elle a besoin d'être rassurée pour perdurer dans la sérénité. Elle est, en deçà de toute entreprise humaine, la « réquisition saisissante » et cependant « insaisissable » qui n'est jamais assurée pour toujours (10).

Hantée par sa négation, la confiance se donne sans certitude, car elle est une prise de risque, « un pari » fait « sur les comportements » des choses, des hommes, des autorités, des institutions. Chaque fois que nous agissons, nous nous attendons à ce que les choses, les personnes, les institutions, se comportent d'une certaine manière ; nous espérons que ces comportements auxquels nous nous attendons se réalisent et ne nous déçoivent pas (11). Nous savons donc dès le début, dès que nous accordons notre confiance, que la déception est une éventualité et que la probabilité de son actualité est déjà fortement engagée. Mais nous prenons le pari, car nous savons aussi qu'une confiance qui ne doute pas, ou qui doute de manière excessive, cesse d'être elle-même et se détruit tout autant.

Les moments de crise, comme ceux de la pandémie de Covid-19, rappellent cruellement une évidence que nous négligeons pourtant : notre rapport au monde est naturellement un rapport de confiance. En vérité, même le confinement n'a pas arrêté la relation de confiance. C'est utopique de croire qu'il est possible d'arrêter complètement ce type de relation naturelle. Le lien de confiance est irréductible, non échangeable avec un autre, non substituable par un autre. Il faut reconnaître cependant qu'avec la crise ce lien a été érodé fortement. Les relations interpersonnelles ont été infectées. Tout est devenu suspect, y compris les choses, les autorités et les institutions. La propagation du virus a été doublée par celle de l'esprit de suspicion. Par défaut, ce moment a montré qu'en temps normal la confiance est vitale pour nous (12).

Sans la confiance rien n'est possible et le monde de méfiance généralisée n'est pas vivable pour nous. Aucune humanité pacifiée, aucune sociabilité policée, ne sont permises lorsque la défiance se fait règle des comportements. La défiance nous plonge dans l'isolement, elle nous coupe des autres, elle nous sépare du monde. Elle a quelque chose de diabolique en elle (*diabolos* signifie en grec ce qui sépare, ce qui divise, ce qui désunit). Elle nous rend idiots, singuliers, dépourvus de relations qui humanisent. Elle nous met à part, comme dans une bulle, jusqu'à ne plus savoir où nous placer, parce que nous sommes devenus infréquentables, pestiférés, des monstres ! La défiance nous déshumanise en nous enfermant sur nous-mêmes. Elle nous mène au désespoir et le pire n'est pas loin !

Par conséquent, « faire confiance à la confiance » n'est pas une naïveté (13). La confiance n'est pas réductible à la crédulité. L'idiote est celui qui a renoncé à la confiance, par manque de confiance en lui-même et en autrui : il s'est barricadé dans la certitude d'être en soi une monade qui s'autosuffit. L'une des vertus de la confiance, en tant que relation humaine et sociale, est de nous faire sortir de notre individualisme mortifère. Une fois pour toutes, il importe de délaisser l'illusion qui réduit l'individu humain à une sorte d'atome isolable dans sa bulle, dont le seul rapport au monde extérieur résiderait dans la collecte d'informations reçues du monde, pour exécuter dans son pré carré sa volonté et ses désirs comme un sujet absolu.

Aujourd'hui, le monde du numérique renforce malheureusement cette illusion de « l'individu-cockpit », c'est-à-dire de l'individu-pilote qui, devant ses écrans, passe son temps à gérer des données. L'actualité, toujours intempestive, de la confiance montre cependant que cette représentation est complètement fautive en réalité. Nous ne sommes jamais isolés dans une bulle ou dans un cockpit et l'autosuffisance est un mirage pour nous. Dans le monde réel, nous sommes reliés à des « attentes de comportements » (14). Ces comportements, bien évidemment, ne dépendent nullement de notre volonté. La confiance est exactement ceci : notre volonté est toujours liée à d'autres choses, à d'autres volontés, qui ne sont pas de notre volonté. La limite de notre volonté indique la nécessité du pari qu'est la confiance.

Pour l'individualisme contemporain, la confiance passe pour un risque inutile, une candeur, une idiotie. Les sarcasmes de l'esprit cynique, plein de défiance, sont récurrents. Avec la confiance, nous dépendons en effet de la bonne foi de l'autre. En tant que pari, la confiance s'éprouve toujours dans un certain aveuglement. Le crédit se donne par avance et sans certitude de retour ou de réciprocité. Répétons-le : la confiance nous met dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'autre. Mais c'est un risque que nous prenons parce que nous ne pouvons pas faire autrement. On peut bien vouloir ne pas dépendre des autres ou ne dépendre que de soi. Il se trouve que vouloir n'est pas toujours pouvoir ! Puis, il est faux de dire que la confiance nous met systématiquement dans une relation de dépendance qui ne serait que menace. En quoi « l'amitié morale », par exemple, qui mobilise « la pleine confiance que s'accordent deux personnes qui s'ouvrent l'une à l'autre », serait-elle une relation qui les menace ? (15)

Les performances du numérique nous portent à préférer la sécurité qu'elles proposent au risque inhérent à la confiance. La sécurité de l'ordre numérique rassure, alors que le monde réel de la confiance inquiète. Ce qui paraît plus fiable, c'est désormais l'opérateur numérique. Et nous nous mettons à rêver, tout éveillés, d'un monde sécurisé par toutes les applications de l'intelligence artificielle, ou augmentée, au service de l'humanité (16). Or, le monde de la sécurité n'est justement pas celui de la confiance. La sécurité, qu'offre le numérique, en termes de calculs de prévision, ne peut pas remplacer la confiance que suppose la vie réelle et l'incertitude qui l'accompagne. Contourner la confiance, l'amoinrir en tant que relation primordiale de notre rapport au monde, revient à produire un monde virtuel de sécurité qui ne nous apprend pas la condition humaine.

Cela aboutit à produire une société d'automatismes et d'automates, où chacun se meut comme dans un cockpit sécurisé, sans vraiment explorer le monde ou l'expérimenter dans son épaisseur réelle. En fait, nous nous conformons plutôt aux attentes de comportements devant les machines, tout en nourrissant la vieille illusion indéfectible de la maîtrise des machines (17). Et nous parlons, pour nous rassurer évidemment, d'usage « raisonné » du numérique (18). Ce qui est aussi à l'avantage du numérique, c'est que son emprise sur nous ne nous fait pas souffrir ; sa domination est douce, perverse, et va dans le sens de notre désir et de notre plaisir de puissance. Nous nous croyons tout-puissants, assistés cependant de toutes les prothèses numériques !

« La confiance est nécessaire entre les hommes, écrit La Rochefoucauld, puisqu'elle est le lien de la société et de l'amitié » (19). Il importe donc de rester lucide et raisonnable, malgré tout ce qui menace la confiance. La raison essentielle pour laquelle la confiance ne peut pas être éliminée du monde humain est qu'elle est justement non éliminable. Nous ne sommes pas encore devenus des robots ! Eux, ils n'ont pas besoin de confiance. Nous autres, nous posons une nouvelle fois la question de la confiance contre toutes les raisons qui cherchent à nous persuader de sa désuétude. « Dans l'immensité d'une confiance qui se donne et se redonne contre toute raison, n'y a-t-il pas, au contraire, une espèce de divin aveuglement, et dont [notre]esprit seul est capable ? » Malgré les longs hivers de méfiance, malgré les profondeurs de la lassitude, malgré les sarcasmes répétés, « rien n'y fait », dit Vladimir Jankélévitch ; aussi têtu que l'hiver, le printemps revient et avec lui renaît une nouvelle confiance (20).

Franck ESMER, Professeur agrégé de philosophie - Conseiller technique du SIAES

(1) cf.- Alain, *Propos* du 28 janvier 1913, repris dans *Propos*, I, La Pléiade, Gallimard, Paris, 1956.

(2) cf.- Article « confier », dans *DHLF*, I, sous la direction d'Alain Rey, Robert, Paris, 1992.

(3) cf.- Alain, art. « confiance » publié dans *Les arts et les dieux*, La Pléiade, Gallimard, Paris, 1958.

(4) cf.- Robert Damien, *Eloge de l'autorité*, Chapitre 7, Armand Colin, Paris, 2014.

(5) cf.- Marc Hunyadi, *Au début est la confiance*, Le bord de l'eau, Suisse, 2020.

(6) cf.- Marc Hunyadi, Entretien avec Lisbeth K. Arman dans *Le Temps* du 28 décembre 2020.

(7) cf.- John Locke, *Essai sur la tolérance*, 1667, tr. Jean-Fabien Spitz, Garnier-Flammarion, Paris, 1992.

(8) cf.- Marc Hunyadi, Entretien.

(9) cf.- Marc Hunyadi, *Au début est la confiance*, Introduction.

(10) cf.- Robert Damien, *Ibid.*

(11) et (12) cf.- Marc Hunyadi, Entretien.

(13) cf.- Marc Hunyadi, *Faire confiance à la confiance*, Erès, Suisse, 2023.

(14) cf.- Marc Hunyadi, Entretien.

(15) cf.- E. Kant, *Doctrine de la vertu*, II, II, § 47, 1797, tr. A. Philonenko, Vrin, Paris, 1985.

(16) cf.- Luc Julia, *L'intelligence artificielle n'existe pas*, IV, Firet, Paris, 2019.

(17) cf.- Luc Julia, *Ibid.*, Conclusion.

(18) cf.- *Bulletin Officiel* n° 28 du 10 juillet 2025.

(19) cf.- *Réflexions et maximes morales*, III^e supplément, I, 1658, Classiques Garnier, Paris, 1957.

(20) cf.- *L'ironie*, III, 5, Flammarion, Paris, 1964.

L'École Républicaine : déconstruction programmée et profession en péril.

Depuis plus d'une décennie, les réformes se succèdent avec une constance troublante : toutes semblent converger vers l'affaiblissement progressif de l'École Républicaine, jadis pilier de l'émancipation sociale. Ce qui est présenté comme des « *ajustements nécessaires* » ou des « *modernisations* » n'est autre qu'un lent démantèlement du socle qui fondait la mission des professeurs.

Réformes en cascade, cohérence absente. Du lycée « *modulaire* » à la réforme du collège, en passant par la dilution des exigences au baccalauréat et les programmes « *compacts* », tout concourt à ce que l'objectif ne soit plus d'élever mais d'aplanir. L'instruction n'est plus centrale. Elle devient périphérique et accessoire, supplantée par des injonctions contradictoires, la « *bienveillance* » vide et « *l'évaluation positive* » généralisée.

Résultat : les élèves perdent leurs repères, les professeurs leur boussole pédagogique.

Alors que notre profession est méprisée, qui peut sérieusement prétendre favoriser les vocations pour répondre à la désaffection du métier, « *attirer les meilleurs* » vers l'enseignement dans les conditions actuelles ?

- 43 annuités nécessaires pour bénéficier d'une retraite à taux plein (contre 37 et demi il y a 20 ans !).
- Âge légal de départ en retraite repoussé à 64 ans. Qui souhaite que son enfant ait face à lui des professeurs âgés de 64 ans, 67 ans (limite d'âge actuelle), voire 70 ans (dérogation) ?

- Gel du point d'indice depuis 2010 malgré l'inflation galopante.
- Diminution du traitement durant les 90 premiers jours de congé de maladie ordinaire (90 % du traitement au lieu d'un traitement plein).

- Médecine du travail absente, management toxique omniprésent.

- Vellétés politiques d'imposer jusqu'à 7 jours de carence en cas de congé de maladie ordinaire.

- Tentatives de supprimer deux jours fériés et d'ajouter deux jours de travail non rémunérés sous prétexte de « *service national universel* ».

- « *Prof-bashing* » institutionnalisé.

- Nivellement par le bas. Désinstruction nationale. Chute catastrophique du niveau des élèves français dans les classements internationaux.

- Instances des établissements scolaires infiltrées : certains parents d'élèves investissent les EPLE au-delà de leur rôle éducatif, exercent des pressions sur les équipes et participent à la confusion des responsabilités.

- Réduction des vacances d'été a fortiori dans des locaux inadaptés au mépris de la santé, des conditions de travail des professeurs et d'apprentissage des élèves (canicules répétées, bâtiments mal isolés et non climatisés). Volonté de faire travailler plus au mépris du bon sens et du bien-être. On passe du slogan « *Travailler plus pour gagner plus* » à « *travailler plus pour gagner moins en transpirant plus* ».

- Violences qui s'aggravent et se multiplient. L'incivilité devient routine. L'administration aligne des rapports, déclenche une « *cellule d'écoute* » et parfois vient rappeler au professeur qu'il aurait commis une erreur, mais demeure absente quand il faudrait être aux côtés des professeurs qui subissent et encaissent, seuls, épuisés, abandonnés.

Qui paiera les conséquences de cette casse organisée ? Assurément les professeurs, les élèves, la République et la Nation.

Et comme si cela ne suffisait pas, la seule prétendue compensation encore évoquée - les vacances scolaires - devient une variable d'ajustement pour compenser les manques structurels. Encore et toujours, il est question de les réduire avec un enthousiasme institutionnel et politique qui laisse rêveur... ou désabusé.

On célèbre la vocation, mais on oublie qu'une vocation non soutenue devient une source d'épuisement. Où sont passés les hussards noirs de la République ? On se plaît à citer l'héritage de ces instituteurs républicains porteurs d'instruction et de morale civique. Mais aujourd'hui, ce sont des silhouettes fantomatiques que l'on invoque pour masquer un désert idéologique. L'École Républicaine ? Un songe, une référence presque folklorique. L'égalité des chances ? Une arlésienne, citée dans les discours mais souvent introuvable dans les actes.

Avec une précision chirurgicale, les décisions politiques successives ont méthodiquement fragilisé l'École et dévalorisé le métier de professeur. Si l'objectif était de réduire davantage le nombre d'inscrits et de présents aux concours du CAPES, du CAPET et du CRPE et décourager toute vocation, on ne s'y serait pas autrement.

Ce constat n'est pas une posture syndicale stérile : c'est l'alerte des praticiens du réel.

Il est urgent de dire NON. Nous refusons que l'École publique soit plus longtemps un terrain d'expérimentations politiques, détachée de ses objectifs fondamentaux (cf. article sur les neurosciences, « *Courrier du SIAES* » n° 105).

Il est temps de réarmer moralement la profession, de réhabiliter l'instruction et l'autorité et de redonner à notre métier la reconnaissance qu'il mérite.

- Replacer la transmission des savoirs et des savoir-faire au centre du système.

- Défense de l'instruction, pas de l'illusion. Rétablissement des exigences.

- Respect des professeurs et de leur liberté pédagogique individuelle.

- Refus des logiques managériales autoritaires.

- Revalorisation véritable, matérielle et morale, du métier.

- Protection des agents et de leur santé.

- Redéfinition d'un cadre clair quant au rôle des parents dans l'institution scolaire.

- Refus d'un alourdissement du calendrier scolaire.

Face à cette entreprise de démolition, le **SIAES - SIES** ne fléchit pas. Depuis 27 ans, il dénonce sans relâche la casse systémique du métier de professeur et la déconstruction de l'École Républicaine. Et il continuera à se battre, coûte que coûte.

Christophe CORNEILLE - Professeur d'EPS - 2^{ème} Secrétaire adjoint du SIAES - SIES

MUTATIONS INTER ACADÉMIQUES 2026

L'équipe du **SIAES - SIES** sera, comme chaque année, mobilisée pour **informer** et **conseiller les adhérents** participant à la phase inter académique du mouvement national à gestion déconcentrée. En complément des **informations exhaustives publiées** sur nos sites internet et des **visioconférences**, des **conseils personnalisés** seront **dispensés par mail** et **par téléphone**. La circulaire ministérielle définissant le calendrier et les règles du mouvement devrait être publiée fin octobre / début novembre 2025.

COTISATIONS	Classe normale	Hors classe	Classe exceptionnelle
AGRÉGÉS	84 € (1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon) 108 € (7 ^{ème} au 11 ^{ème} échelon)	112 €	116 €
CERTIFIÉS Prof. d'EPS PLP - CPE	72 € (1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon) 95 € (7 ^{ème} au 11 ^{ème} échelon)	99 €	99 € (1 ^{er} au 3 ^{ème} échelon) 108 € (4 ^{ème} échelon) 112 € (5 ^{ème} échelon HeA)
Chaires supérieures	112 € (1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon HeA)	116 € (7 ^{ème} échelon HeB)	
STAGIAIRES : 35 € RETRAITÉS : 32 € MA - CONTRACTUELS : 48 € Abonnement seul au « Courrier du SIAES » : 10 €			

Le
Courrier
du



S.I.A.E.S.

La commission éducative : un outil institutionnel sous-estimé pour répondre au laxisme ?

Missions complémentaires et part fonctionnelle de l'ISOE : nouvel assouplissement.

Rapport au savoir et recours à l'IA.

Pouvons-nous encore faire confiance ?

L'École Républicaine : déconstruction programmée et profession en péril.

Libeller le chèque à l'ordre du S.I.A.E.S. CCP Marseille 029 / 12 999 99 G
l'adresser à la trésorière : **Virginie VERNEUIL 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille**
Paiement fractionné : Envoyer 2 à 4 chèques ensemble, date d'encaissement souhaitée indiquée au verso.
Tarif couple : Remise de 50 % sur la cotisation la plus basse.
Mi-temps : 3/4 de la cotisation (sauf retraite progressive ou temps partiel thérapeutique [traitement à 100 %]).
Impôts : Crédit d'impôt de 66 % du montant de la cotisation (attestation dès réception).

La cotisation court sur 365 jours à partir de son encaissement.

N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...

Adhésion

(fiche également téléchargeable au format A4 sur notre site internet <https://www.siaes.com>)

☐ Madame ☐ Monsieur

NOM (en majuscules) :

Prénom :

Nom de naissance :

Date de naissance : Situation familiale : Enfants :

ADRESSE :

Commune : Code postal :

Tél. fixe : Tél. portable :

Courriel :@.....

☐ Agrégé ☐ Certifié ☐ Prof. d'EPS ☐ PLP ☐ CPE ☐ chaire supérieure ☐

Echelon : ☐ Classe normale ☐ Hors classe ☐ Classe exceptionnelle

☐ Stagiaire ☐ Contractuel ☐ Retraité(e) Discipline :

Etablissement :

Commune :

☐ TZR Zone de remplacement :

Etablissement de rattachement :

Affectation à l'année :

Cotisation de euros, réglée le/...../..... par

☐ chèque(s) bancaire(s) [date d'encaissement souhaitée indiquée au verso de chaque chèque]

☐ virement bancaire unique [demandez-nous le RIB en envoyant un mail à bureau@siaes.com]

Signature :

S.I.A.E.S.
133 Rue Jaubert
13005 MARSEILLE

AVIGNON PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Le S.I.A.E.S. à votre service :

Secrétaire Général (délégué au Rectorat tous corps)	Jean-Baptiste VERNEUIL	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille ☎ 04 91 34 89 28 📠 06 80 13 44 28 ✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr
1 ^{er} Secrétaire adjoint EPS / Retraite	Jean-Luc BARRAL	☎ 06 74 45 74 48 ✉ jluc.barral@gmail.com
2 ^{ème} Secrétaire adjoint EPS / Sécurité - Hygiène	Christophe CORNEILLE	☎ 06 50 41 13 54 ✉ cryscorneille@gmail.com
Trésorière Coordination des S1	Virginie VOIRIN VERNEUIL	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille ☎ 04 91 34 89 28 📠 06 30 58 86 54 ✉ voirin.virginie@orange.fr
Secrétaire exécutif PLP	Eric PAOLILLO	
Secrétaire exécutif Lycées - BTS	Thomas LLERAS	

➤ **Commissaires Paritaires Académiques** (professeurs agrégés, professeurs certifiés, professeurs d'EPS, professeurs de Lycée Professionnel, professeurs de chaires supérieures, conseillers principaux d'éducation, PsyEN) :

Jean-Baptiste VERNEUIL - Jean-Luc BARRAL - Virginie VOIRIN (VERNEUIL)

Thomas LLERAS - Christophe CORNEILLE - Eric PAOLILLO

➤ **Responsables EPS** : Jean-Luc BARRAL - Christophe CORNEILLE - Marie-Christine GUERRIER

➤ **Responsables PLP** : Eric PAOLILLO - Didier SEBBAN

➤ **Responsable CPE** : Marion TOUAIBIA

➤ **Membres du Comité Social d'Administration Spécial Départemental 13** : Virginie VOIRIN - Christophe CORNEILLE

➤ **Membres de la Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail Dépt. 13** : Christophe CORNEILLE - Nathan GUERRIER

➤ **Membre du Conseil Régional de l'UNSS et du Conseil Départemental (13) de l'UNSS** : Jean-Luc BARRAL

Conseillers techniques : **Anne-Marie CHAZAL** (lycées) - **Franck ESMER** (lycées, agrégés) - **Nathan GUERRIER** (coresponsable santé sécurité conditions de travail, lycées) - **Didier SEBBAN** (PLP) - **Virginie VOIRIN VERNEUIL** (certifiés, responsable « éducation prioritaire »)

Correspondante 04 - 05 : **Nathalie BEN SAHIN REMIDI**

Responsable stagiaires + Problèmes juridiques : **Jean-Baptiste VERNEUIL**

Secrétaire honoraire : **Jacques MILLE** ✉ jacques.mille2@wanadoo.fr